

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mars 2008

ORGANISMES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉS - (n° 719)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 127

présenté par
M. Grosdidier-----
ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 17 de cet article par les mots :

« , y compris des régions ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le projet de loi prévoit que les associations de collectivités territoriales sont représentées au sein du collège de la société civile. L'amendement proposé vise à s'assurer que les régions comme les communes y seront représentées.